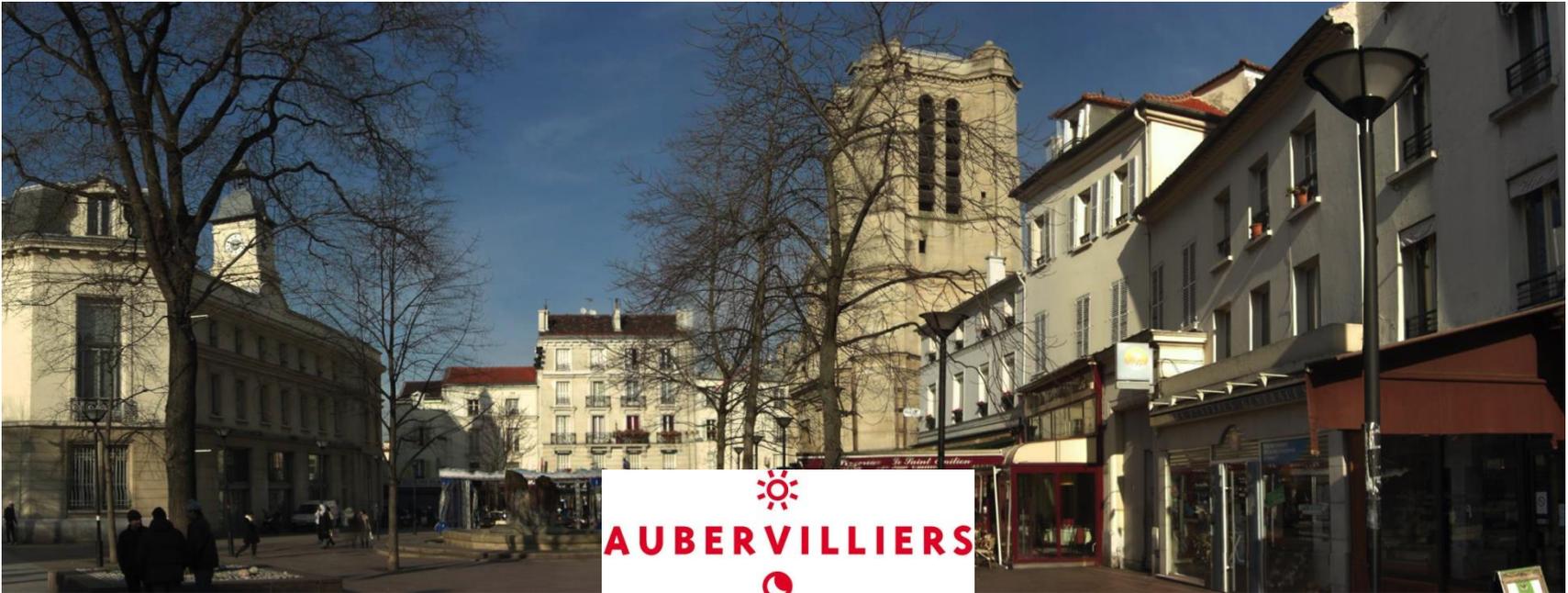


# Bilan 2014 de l'Activité du Service Santé Environnement



- I. Introduction**
- II. Missions réglementaires**
- III. Actions de promotion de la Santé**

# I. Introduction

- Le service Santé Environnement est actuellement constitué d'une équipe de 4 personnes :
  - Un chef de service, ingénieur santé environnement,
  - Un ingénieur et une technicienne en santé environnement, habilités pour constater et dresser des procès verbaux pour les infractions prévues aux codes de la santé publique, de l'environnement et au règlement sanitaire départemental et un conseiller biodiversité

Le Service Santé Environnement assume 2 types de mission :

- des missions réglementaires (au titre du Code de la Santé, Code de l'Environnement, Règlement Sanitaire Départemental)
- des actions de prévention dans le cadre du contrat local de Santé, de l'agenda 21 et autres appels à projets

Le service Santé Environnement contribue également à l'élaboration des politiques publiques à l'échelon national, régional et intercommunal

- Plan National Santé Environnement
- Plan Régional Santé Environnement
- Plan Atmosphère Ile-de-France
- Plan de Prévention Bruit intercommunal...

# II. Missions réglementaires

## ➤ Suivi de dossiers Installations Classées (ICPE)

### • Diagnostic et Contexte Réglementaire

Les ICPE sont des installations qui peuvent présenter des dangers ou inconvénients soit pour la tranquillité du voisinage, la santé, la sécurité publique, soit pour la protection de la nature et de l'environnement.

Le Maire a de nombreuses obligations en matière d'ICPE:

- Informer le public du déroulement des enquêtes publiques et de la publication des arrêtés (article R.512-15 du code de l'environnement)
- Préparer les avis techniques et administratifs pour le Conseil Municipal et le Maire (article R.512-20 du code de l'environnement)

### • Indicateurs de l'activité et résultats pour l'année 2014

Une dizaine de plaintes ont fait l'objet d'instruction par le service. L'origine des signalements portent souvent sur le bruit, le non respect de l'élimination des déchets industriels, émanation d'odeurs nauséabondes, ou de non respect des normes et seuils de rejets liquides.

Une enquête publique et quatre avis du maire ont fait l'objet également d'une instruction par le service.

## ➤ Veille sanitaire et suivi de dossiers sols pollués

### • Diagnostic et Contexte Réglementaire

Devant le passé industriel de la commune et la rareté du foncier, la question des sites et sols pollués est un enjeu majeur de santé publique. L'objectif premier de l'action est donc de faire appliquer les réglementations et recommandations pour réduire cette pollution et atténuer ainsi les effets de son impact :

- Formuler des avis techniques ou administratifs sur les aspects de la pollution au travers de projets de construction, d'aménagement, d'implantation ou de cessation d'activités classées.
- Informer, sensibiliser et intervenir au titre des pouvoirs de police du Maire (articles R.512-6, L.541-1 et suivants du Code de l'Environnement)

### • Indicateurs de l'activité et résultats 2014

Une dizaine d'avis ou recommandations ont été formulés à l'égard de projets de construction ou d'aménagement, le service a continué de suivre les grands dossiers sensibles sur la pollution des sols : les Jardins ouvriers du Fort, le site APC (futur piscine olympique) Adrien Agnès

### • Principales perspectives 2015

- ✓ Elaborer des guides d'information et de recommandation environnementales sur la gestion/prévention des risques « sols pollués » et en destination :
- des maîtres d'ouvrages publics/privés et autres acteurs de la construction,
- la population cible exposée à des sources de pollution présentes dans les sols ( écoles, crèches, jardins partagés...),

## ➤ Gestion de plaintes en matière de bruit de voisinage.

### • Diagnostic et Contexte Réglementaire :

Dans certains quartiers de la ville (centre ville, quartier Villette Quatre-Chemins..), près d'un quart de la population est exposé au bruit.

Ce résultat a été quantifié à partir des seules données et sources de bruit des infrastructures de transports (routes + rails, aéronefs).

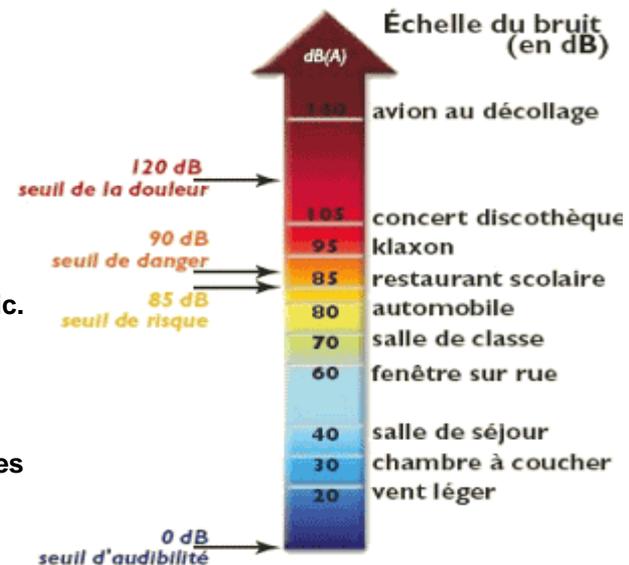
Il serait alarmant que d'autres sources de bruit telles que les activités économiques (ferrailleur, atelier de mécanique, menuiserie,) soient amenées à être intégrées à ce diagnostic. Par conséquent, le service Santé Environnement est chargé de :

- Traiter les plaintes de bruit en lien avec le fonctionnement des activités économiques et autres équipements (extracteur, ventilation, climatiseur, compresseur ...)
- Prendre des mesures administratives pour pallier toutes situations de gêne sonore telles qu'elles sont définies par les articles du code de la santé publique (R 1334-30, R 1336-6 à 1336-10-1, R 1337-6 à 1337-10).

### Indicateurs de l'activité et résultats de l'année 2014:

Une dizaine de plaintes a fait l'objet d'instruction par le service, qui a par ailleurs participé à deux réunions sur l'élaboration du plan prévention du bruit dans l'environnement avec Plaine-Commune.

#### Travaux d'isolation réalisés par une entreprise de type menuiserie située au 63 rue du Goulet



Pendant les travaux



Après les travaux

## ➤ **Gestion de plaintes en matière de nuisances olfactives et de déchets engendrés par les activités économiques et chantiers de travaux**

### • **Diagnostic et Contexte Réglementaire :**

De nombreuses activités économiques échappent à la législation de la protection de l'environnement et engendrent parfois des nuisances (bruits, déchets, odeurs de solvants, fumées...) à l'égard des riverains.

Le contexte et le passé urbanistique de la ville fait que des dizaines d'activités de type garage de mécanique, cabine de peinture, blanchisserie se sont implantées au fil du temps y compris au voisinage des habitations.

Sur la base du Règlement Sanitaire Départemental (RSD),

des codes de l'environnement et de la santé, le service

santé environnement est chargé donc de répondre au quotidien aux plaintes et requêtes

des habitants qui subissent les nuisances, d'enquêter puis de prescrire le cas échéant des mesures pour faire cesser ces dernières.

### **Indicateurs de l'activité et résultats 2014 :**

Une vingtaine de plainte a fait l'objet d'instruction par le service. L'origine des signalements porte souvent soit sur le non respect des règles d'élimination des déchets (brûlage à l'air libre de déchets de chantiers, stockage non conforme, dépôts sauvage de déchets sur le domaine privé) ou sur des nuisances olfactives liées à au dysfonctionnement des équipements des activités économiques (cabinet de peinture, commerce alimentaire,...)

**De nombreux déchets étaient entreposés à même le sol dans cet entrepôt situé au 20 rue Murger : matériaux de démolition, pièces de mécanique, pneus et divers encombrants...**



**Après réalisation des travaux**

## ➤ Instruction de dossiers hygiène alimentaire

### Diagnostic et Contexte Réglementaire

De nombreux commerces alimentaires sont implantés sur le territoire d'Aubervilliers. Certains sont parfois peu respectueux des réglementations en vigueur pour des raisons diverses (personnel non formé, méconnaissance des nouvelles procédures à mettre en œuvre, négligence...).

Une loi entrée en vigueur le 1er janvier 2006, dite « Paquet Hygiène », impose une obligation de résultat aux professionnels et accroît la notion de responsabilité des gérants. Les contrevenants s'exposent à des amendes de 3<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> classe. Dans certains cas, l'établissement peut faire l'objet d'une fermeture administrative.

### Indicateurs de l'activité et résultats 2014 :

**Une dizaine de plaintes a été adressée au service, dont la plupart a été directement transmise à la DDPP.**

#### Principales perspectives

- Elaborer une brochure et si possible traduite en plusieurs langues pour sensibiliser et informer les commerçants sur les bonnes pratiques et le respect des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire .
- Créer un label ou autre dispositif pour valoriser le travail des commerçants respectueux des règles d'hygiène .
- Elaborer un protocole d'intervention avec le service commerce pour effectuer un contrôle trimestriel de certains commerces présents dans les marchés, et les sensibiliser au respect des règles d'hygiène.
- Une fois cette phase de sensibilisation effectuée, il s'agira de veiller régulièrement à l'application des consignes prodiguées et à défaut, prendre les mesures qui s'imposent. ( en cas de récidive de la part d'un commerçant concernant le non respect des règles d'hygiène, la ville pourra passer à une phase « répressive »



**Photographie (ci-contre) : Etal de boucherie du marché du centre ville. Le jour de la visite, le marché était fermé. Il s'agissait donc de morceaux de viandes de la veille conservés sur l'étal.**

## ➤ **Suivi de dossiers implantation antennes relais.**

### • **Diagnostic et Contexte Réglementaire**

Une cartographie illustrant l'ensemble des implantations des antennes-relais sur la Ville est disponible sur le site de Plaine Commune.

Les pouvoirs de police administrative du maire sont limités en matière d'implantation des antennes relais.

Toutefois, le Service Santé Environnement de la Direction de la Santé mène plusieurs actions dans ce domaine :

- Informer les élus, la population sur les projets d'implantation d'antennes relais.
- Accompagner les riverains dans la réalisation d'expertises ou études sur les installations suspectes ou incriminées pour des nuisances.
- Contribuer avec d'autres partenaires à l'élaboration de dispositifs publics autour de l'implantation des antennes relais et autres questions.
- Suivre avec Plaine Commune le protocole d'implantation des antennes relais.
- Prendre en compte et accompagner les requêtes des riverains lors de nuisances suspectées sur une installation.
- Solliciter, le cas échéant, l'agence Nationale de Radiofréquences pour la réalisation de relevés.



### **Indicateurs de l'activité et résultats 2014 :**

**Une quinzaine de dossiers d'information portant sur les nouveaux projets ont fait l'objet d'une instruction par le service et six dossiers de déclaration d'urbanisme ont été soumis pour consultation au service.**

**Et six mesures d'exposition aux champs électromagnétiques à proximité d'établissement sensibles ( écoles, crèches..) ont fait été réalisées par l'ANFR à la demande des services**

## ➤ **Instruction Sanitaire et Environnementale des demandes d'urbanisme:**

Les demandes d'urbanisme déposées en mairie sont également avisées par le service qui formule des observations ou des recommandations pour une meilleure prise en compte des aspects sanitaires-environnementaux au travers des projets de construction .

( En 2014, une soixantaine de dossiers ont été avisés par le service)

## ➤ **Information Préventive sur les risques sanitaires-environnementaux.**

Le service est régulièrement destinataire des résultats des analyses d'eau réalisées par un bureau de contrôle pour le compte de l'Agence Régional de Santé, des alertes pollution ainsi que de nombreuses arrêtes préfectoraux ICPE. Dès leur arrivée, ces documents sont affichés à l'Hôtel de Ville et au bâtiment administratif et publiés sur le site web de la ville.

## ➤ Gestion raisonnée de l'animal en ville (« Chats libres » et pigeons)

### Diagnostic et Contexte Réglementaire.

Pour répondre à la problématique de l'errance et à la maltraitance de l'animal en ville, deux conventions ont été signées avec des associatives locales.

L'une des conventions porte sur des actions de médiation avec les nourriciers, de capture et de traitement sanitaire des chats libres. L'autre porte sur une action de médiation avec les nourriciers autour des pratiques de nourrissage et des nuisances liées à la prolifération de la population des pigeons.

Le Service Santé Environnement intervient en appui et en coordination pour assurer l'opérationnalité de deux actions.

### Indicateurs et résultats de l'action 2014 :

-Chats libres. En 2014 l'association ACR est intervenue sur la situation de 140 chats qui ont été capturés :

- 90 ont été remis sur site
- 33 ont été mis à l'adoption
- 11 sont décédés
- 6 sont encore en refuge

7 chats de plus ont été accueillis, stérilisés, identifiés à titre exceptionnel.

4 médiations ont été effectuées et 5 nourriciers ont signé la charte des bonnes pratiques.

-Pigeons : En 2014, AERHO a traité 14 plaintes (enquêtes de terrain, médiation, rapport détaillé) .

Elle est également intervenue sur la situation du regroupement des pigeons dans du square Pesqué (installation par la RATP d'un appareil auditif répulsif).



# **III. Actions de promotion de la Santé et de prévention**

Le service mène également **des actions de promotion de la santé et de prévention** dans le cadre du contrat local de Santé, de l'agenda 21 et autres appels à projets sur les thèmes suivants :

- ❖ **Qualité de l'air atmosphérique**
- ❖ **Qualité de l'air dans le logement**
- ❖ **Pollution des sols**
- ❖ **Points Noirs Environnementaux**
- ❖ **Projets environnementaux œuvrant pour le bien-être des habitants**

## ❖ Réduire les polluants dans l'air extérieur

L'ensemble des activités potentiellement polluantes sur la ville sont recensées (cabines de peinture, garage de mécanique, blanchisserie...).

Divers polluants peuvent être émis par ces activités notamment des particules, dioxines et benzène.

Des visites sont réalisées afin de contrôler la conformité des installations et de prodiguer aux exploitants des recommandations

A ce jour, 115 activités ont fait l'objet d'une visite dans le cadre de programme d'action de prévention.

### 1) Dans les garages et cabines de peinture :

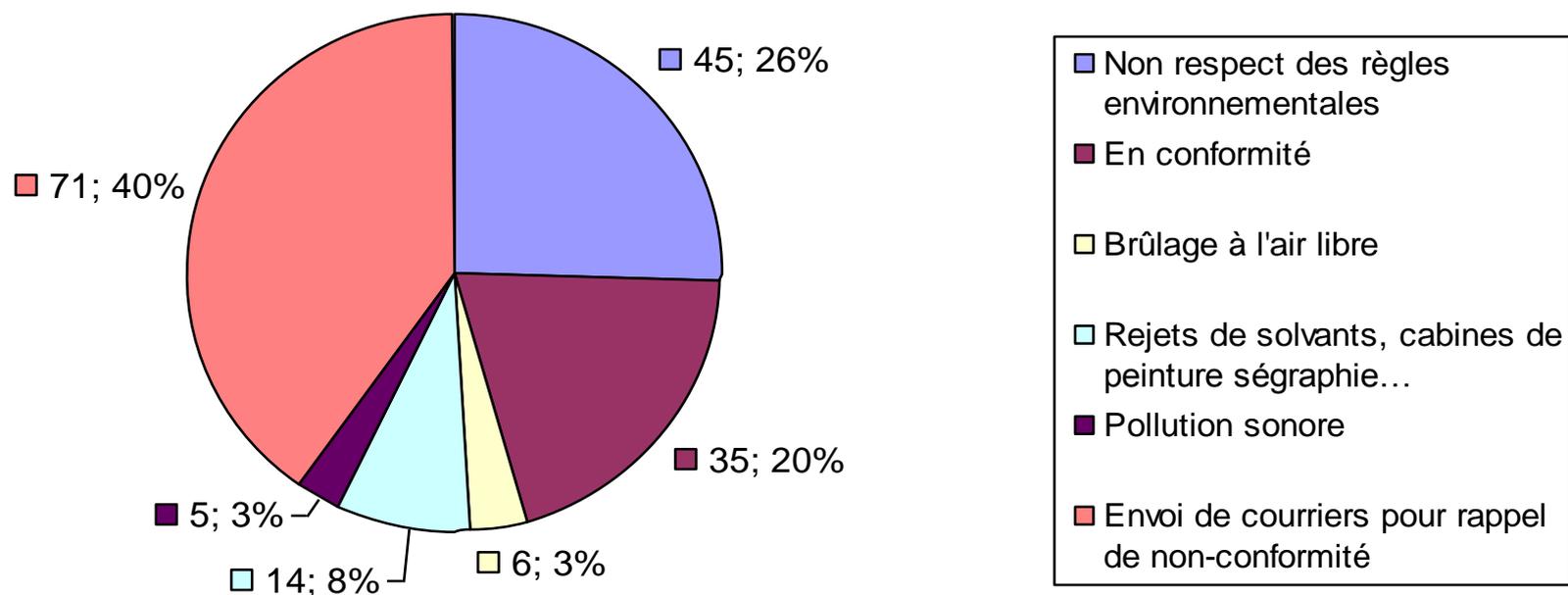
- Rappel de la réglementation en matière d'élimination des déchets dangereux (batteries, pneus, huiles...). Il est demandé à l'exploitant de fournir le Bordereau de Suivi des Déchets, document opposable qui certifie l'acheminement des déchets vers une entreprise spécialisée, conformément à la réglementation.
- Vérification des conduits d'extraction, qui doivent être ramonés au moins une fois par an, de préférence avant l'été
- Demande de remplacement des filtres à charbon actif si cela est nécessaire.

### 2) Sur les chantiers :

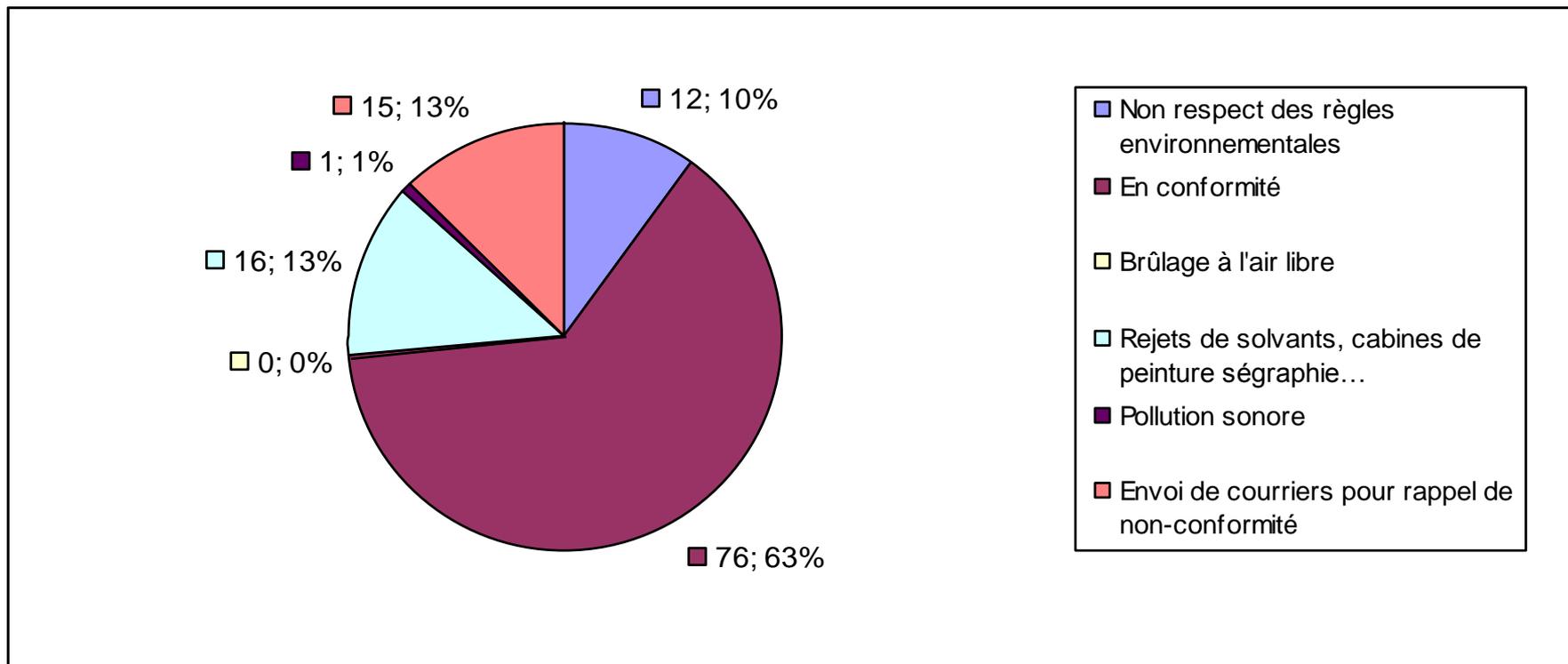
- Les déchets de chantier doivent être éliminés dans les décharges spéciales en fonction de leurs natures (amiante, plomb, terres polluées par les hydrocarbures...)
- Il est parfois demandé au responsable du chantier de prendre des mesures pour limiter la propagation des poussières liées aux travaux



## Part des installations ou activités incriminées selon le type d'émission de polluant ou de nuisance lors de la campagne de prévention



## **Part des installations ou activités incriminées selon le type d'émission de polluant ou de nuisance après la campagne de prévention**



**Focus:** Les graphiques des pages 11 et 12, illustrent l'évolution de la part des activités ou des installations devenues conformes en terme du respect des émissions de polluants dans l'environnement à la suite de la campagne de prévention (premières visites de sensibilisation)

## ❖ Améliorer la qualité de l'air dans le logement :

Information et sensibilisation de la population sur la qualité de l'air, prévention des intoxications au monoxyde de carbone dans le logement et en faveur de la réduction de la concentration des polluants dans l'air intérieur:( 100 enquêtes réalisées dans le parc privé)

### Projet d'étude qualité de l'air intérieur :

#### 1) Définition d'un échantillon de logements caractérisés par la présence ou l'absence de facteurs environnementaux :

Un article de communication publié dans le journal de la ville et la tenue d'un stand sur la place de l'hôtel de ville a permis aux habitants qui le souhaitaient, de participer à cette étude. En parallèle, par le biais du porte à porte, des visites ont été réalisées au domicile des habitants dans chaque quartier de la ville. Au total, 120 logements ont été sélectionnés. Ces logements sont caractérisés par la présence ou l'absence de facteurs environnementaux :

- Salubrité des bâtiments (logements sains, logements insalubres)
- Salubrité de l'environnement extérieur (bâtiments proches d'une activité potentiellement polluante et/ou du trafic routier)

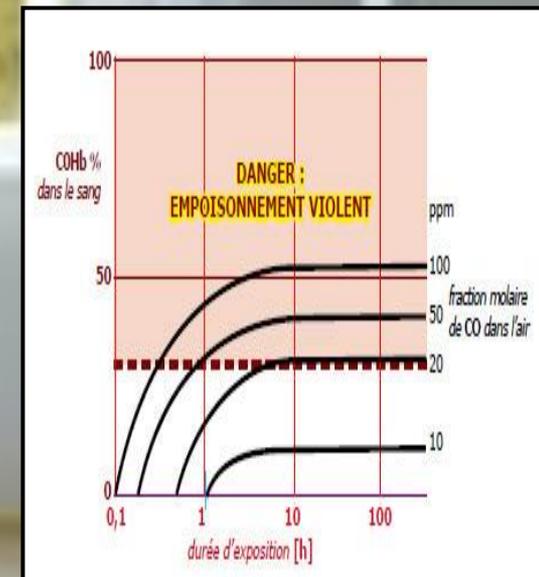
#### 2) Définition d'un logement potentiellement pollué :

Un logement potentiellement pollué est caractérisé par la présence de polluants dans l'air intérieur (monoxyde de carbone, formaldéhydes, composés organiques volatils, oxyde d'azote, fines particules, moisissures...) dont les concentrations dépassent la Valeur Maximale Acceptable.

#### 3) Moyens matériels et outils pour réaliser les diagnostics :

L'acquisition d'appareils de mesures par le service permettant ainsi d'évaluer de façon instantanée la nature et la concentration des polluants (cités précédemment) rencontrés dans le logement. Si les mesures instantanées révèlent la présence de COV dans le logement, le dépôt d'un kit passif permettant d'obtenir une analyse plus précise des concentrations et des différents types de polluants de la famille des COV (benzène, toluène, naphthalène), ce que les appareils de mesure ne permettent pas, est déposé durant une semaine puis envoyé au laboratoire pour expertise.

Lors de la visite, un questionnaire est soumis aux occupants afin de recueillir leurs pratiques courantes dans le logement (types de produits utilisés pour l'entretien, tabagisme ou non, utilisation de bougies, encens, fréquence d'aération...)



# Sources de polluants intérieurs et extérieurs rencontrés dans les logements :



Détergents et Solvants

Formaldéhyde  
Trichloréthylène  
Xylène



Colles et Adhésifs

Formaldéhyde  
Xylène  
Toluène



Cigarettes

Monoxyde de carbone  
Ammoniac  
Formaldéhyde



Chaudières

Monoxyde de carbone



Parfum d'intérieur

Formaldéhyde



Meubles

Formaldéhyde  
PCP



Moquettes

Formaldéhyde



Bougies / encens

Formaldéhyde



Pot d'échappement

Fines particules



Plastiques

Benzène



Peintures

Formaldéhyde  
Xylène



Emanations d'activités

Benzène, toluène;  
fines particules

## ❖ Conseils prodigués pour améliorer la qualité de l'air intérieur

Après l'évaluation des caractéristiques environnementales du logement, le recensement des pratiques courantes des occupants et de l'analyse des polluants, le service soumet des prescriptions et/ou des recommandations :

### Prescriptions :

- Créations ou remplacements de ventilations
- Arrêt des installations et/ou des équipements générateurs de polluants (chaudières, appareils de cuisson...) à l'intérieur du logement ou à l'extérieur (activités économiques)
- Entretien par un professionnel de ces installations et/ou équipements à l'intérieur ou à l'extérieur du logement (activités économiques)
- Orientations vers le service hygiène, le centre de santé ou le service social selon les situations.

### Recommandations :

- Aérer le logement (au minimum 10 minutes par jour)
- Faire entretenir la chaudière une fois par an (de préférence avant l'hiver) par un professionnel
- Privilégier l'utilisation de produits naturels pour faire le ménage
- Limiter l'utilisation d'encens, de bougies parfumées et de parfums d'intérieur
- Aérer davantage lors de travaux de peinture, revêtement de sols et/ou muraux...
- Veiller à l'étiquetage environnemental des produits de bricolage et du mobilier neuf
- Eviter le tabagisme à l'intérieur du logement
- Ne pas obturer les systèmes de ventilations et penser à les entretenir régulièrement
- Chauffer son logement durant l'hiver, éviter le dépôt d'encombrant ou de linge devant l'appareil qui empêche son rayonnement et éteindre le chauffage avant d'aérer son logement

**Une brochure ludique contenant des illustrations et traduite en plusieurs langues (anglais, arabe, chinois) est remise aux occupants et reprend l'ensemble de ces recommandations.**



**La participation des habitants est environ de 30%: Seul un occupant sur 3 des logements ciblés a accepté de participer à l'évaluation lors du porte à porte.**

**Sur les 73 logements visités, 1/3 des occupants a contacté le service après réception des analyses pour obtenir des informations complémentaires.**

**Sur les 73 logements visités à ce jour, 66 sont identifiés comme logement potentiellement pollué:**

- 3 par la présence du monoxyde de carbone
- 4 par la présence d'humidité.
- 59 par la présence de polluants chimiques (COV, formaldéhydes, fines particules...)

**Sur les 59 logements concernés par la présence de polluants chimiques et dont 40 ont bénéficié d'un dépôt de kit pour une analyse approfondie en COV :**

- 24 sont situés à proximité d'une activité (cabine de peinture, station de carburants, ...),
- 37 sont situés à proximité d'un trafic routier dense

**10 foyers ont fait l'objet d'une orientation vers le service social pour des problèmes de précarité énergétique ou vers le service hygiène**

▪ **Une seconde visite est prévue dans chacun des logements diagnostiqués afin d'évaluer l'efficacité de cette intervention et de conclure sur les éléments de diagnostic et autres.**

▪ **D'ici fin 2015, il est prévu de programmer un maximum de visite pour atteindre les 120 logements annoncés.**

## Prévenir les impacts de la pollution des sols :

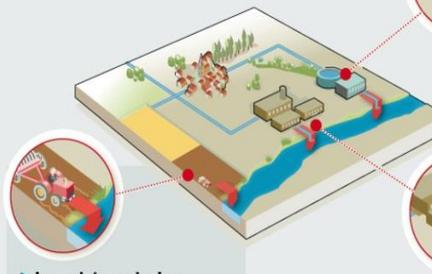
Deux programmes d'actions sont prévus à cet effet.

### 1) Incitation et sensibilisation des maitres d'ouvrages pour anticiper l'impact de la pollution :

- Un guide d'information et de recommandation sur la prévention et la prise en compte des aspects de la pollution des sols au travers des projets de construction d'aménagement, élaboré par le service
- Lors de l'instruction des permis (construction, démolition, aménagement...), envoi d'un courrier aux maîtres d'ouvrages et aux promoteurs immobiliers afin de les sensibiliser sur l'ensemble des mesures à appliquer et envoi du guide d'information élaboré

### Les trois grandes sources de pollution

**XX %** Chaque pourcentage indique la proportion de points de contrôle en France présentant une concentration moyenne à élevée de la substance polluante concernée



► **Les rejets agricoles**  
Nitrates (engrais) **50 %**  
Phosphore (lisier, etc) **30 %**  
Pesticides **36 %**

Sources : L'Environnement en France, octobre 2006, IFEN ; Les Pesticides dans les eaux, décembre 2007, IFEN

► **Les rejets domestiques**  
Phosphore (lessives, etc) **30 %**  
Matières organiques **40 %**  
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) **93 %**  
Substances médicamenteuses et cosmétiques **nc**

► **Les rejets industriels**  
Métaux (plomb, cadmium, nickel, mercure) **70 %**  
Pyrènes (PCB) (transformateurs) **31 %**  
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) **93 %**  
Micropolluants organiques (composés bromés, dioxines, benzène...) **4 %**

### 2) Sensibilisation de la population aux risques sanitaires liés à l'exposition à la pollution des sols :

- **Elaboration puis diffusion d'une brochure à destination :**
  - des populations sensibles susceptibles d'être exposés aux risques de la pollution par ingestion des terres dans les aires de jeux et autres lieux
  - des usagers de jardins partagés implantés sur des terrains pollués ou à proximité de ces derniers
  - de la population et des entreprises sur l'élimination des déchets dangereux (huiles usagées, batteries, matériels électroniques...)

Doc de travail - propriété du service santé environnement de la direction de la santé de la ville d'Aubervilliers



## ❖ Les points noirs environnementaux

Le territoire d'Aubervilliers est caractérisé par une pollution multifactorielle :

- Des sols pollués ou potentiellement pollués résultants notamment du lourd passé industriel de la ville
- Des activités économiques génératrices de nuisances (bruit, déchets, pollution de l'air...)
- De grands axes routiers



**A ce titre, le service prévoit de lancer un certain nombre d'actions:**

- Croiser toutes les données en interne portant sur les signalements des riverains liés aux nuisances environnementales et sur les enquêtes de terrain réalisées.
- Réunir les données réglementaires (fichiers Basias et Basol, études d'impact, risques technologiques et naturels...) afin d'élaborer des cartographie ou autres supports permettant de cibler les points noirs sur la ville.
- Favoriser la prise en compte par les pouvoirs publics des zones de cumul de la pollution afin de déterminer des actions prioritaires, destinées à limiter leur impact sur la santé.



## ❖ Projets environnementaux œuvrant pour le bien-être des habitants et de la biodiversité (Agenda 21):

- Travailler en relation des associations et autres partenaires pour la mise en place de projets dans le domaine de **l'apiculture**.
- Accompagner des associations et autres partenaires pour la mise en place de **jardins partagés** et de projets en faveur de **l'agriculture biologique**.
- Relayer le travail des associations pour la mise en œuvre des actions de capture et de traitement sanitaire des **chats libres**, de prolifération des **pigeons**, de constructions de restos et d'abris dédiés aux chats et de médiation avec les nourriciers.

